Année scolaire 2019-2020

OPTION HIPPOLOGIE - ÉQUITATION

Cette option est ouverte aux élèves des classes de :

- Seconde Générale

- filière Professionnelle Agroéquipements

- filières S.T.A.V. et générale

La partie équitation est assurée par le Centre Equestre du Chesnoy. Une participation de 80 € par trimestre est demandée aux familles (intégrée dans la facturation trimestrielle)

OBJECTIFS DE L'OPTION

- Permettre une connaissance du cheval et de son milieu

- Pratiquer l'équitation dans ses différentes composantes voltiges, sauts d'obstacle…

PROGRAMME

En classe de Seconde Générale et Seconde Professionnelle : 1 h 30 par semaine.

En classe de premières et terminales, générale, S.T.A.V. et professionnelle Agroéquipement 1h d'hippologie et une reprise d'1h30/semaine

Les jeunes s'ils le souhaitent peuvent adhérer au Centre Equestre et pratiquer en dehors des cours.

Les élèves optionnaires présentent cette option au Baccalauréat.

Il n'est pas possible de cumuler les options Equitation et Rugby.

REMARQUES

Pour les élèves redoublants de Term. STAV, générale et Term. Pro qui souhaitent maintenir leur note optionnelle de l'année précédente sans pratiquer l'option l'année de redoublement, ils doivent se réinscrire obligatoirement à l'épreuve en novembre lors des inscriptions au baccalauréat (Cf. le préciser aux CPE).

Un élève dispensé d'E.P.S. ne peut pas participer à la pratique Equitation.
Dans tous les cas, pour présenter l'option au bac, l'élève est tenu de pratiquer assidûment cette activité en classe de première et de terminale.
L'évaluation de l'option en terminale comprend obligatoirement une évaluation en hippologie et une évaluation en équitation